

La démarche de VAE

La VAE ... comme moyen d'acquérir une qualification

Toute personne indépendamment de son âge, de sa nationalité, de son statut et de son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Cette certification, qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle, doit être inscrite au Répertoire nationale des certifications professionnelles (RNCP).

La VAE ... une procédure spécifique

La VAE est avant tout une procédure de vérification, d'évaluation et d'attestation des compétences du candidat par un jury. Elle nécessite par conséquent la production d'un véritable travail de description des compétences acquises, en rapport avec le titre, le diplôme ou le CQP demandé.

Les étapes de la VAE

La VAE s'effectue en plusieurs étapes qui peuvent prendre des formes et des durées différentes selon le certificateur qui délivre le diplôme visé.



Opérateurs CEP

INFORMATION CONSEIL

1

- S'informer sur le dispositif VAE
- Etudier son projet de VAE
- Repérer ses compétences
- Comparer ses compétences aux référentiels de certification
- Repérer les certifications et être aidé au choix de la certification
- Identifier les centres valideurs
- Repérer les possibilités de financement

RECEVABILITE

2

Cette étape permet au certificateur au travers d'un dossier administratif de se prononcer sur la recevabilité ou non de la demande au vu des justificatifs produits sur le contenu et la durée de l'expérience.
Si la recevabilité est prononcée, un courrier de notification est adressé au candidat.

VALIDATION

4

La validation passe par :

- L'examen du dossier de validation par le jury
- L'entretien sert à expliciter les informations contenues dans le dossier. Le jury vérifie le niveau de maîtrise des compétences et pose des questions complémentaires
- Une mise en situation demandée par certains organismes certificateurs. Il s'agit d'une épreuve pratique en entreprise ou sur un plateau technique

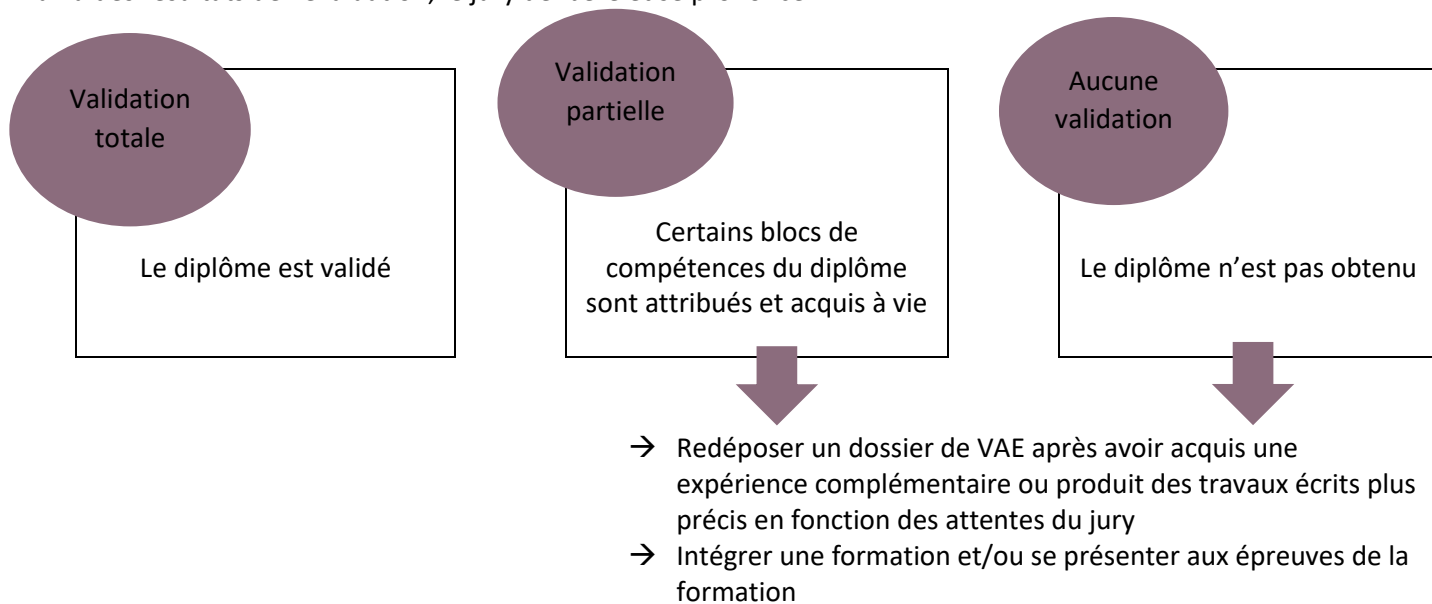
PREPARATION DE LA VALIDATION

3

Si la demande de recevabilité est positive, le candidat doit remplir le dossier de validation pour décrire les activités réalisées en lien avec le diplôme visé. Il peut être accompagné pour cela.
L'accompagnement est facultatif et payant. Il permet au candidat de se familiariser et de s'approprier la logique du dossier de validation, d'apprécier les attentes du jury, d'être guidé dans le choix et la description des activités les plus significatives en lien avec le diplôme visé.

La validation

Au vu des résultats de l'évaluation, le jury délibère et se prononce :



Le financement

La VAE a un coût qui varie en fonction de la certification visée. Il peut comprendre :

- les **frais de recevabilité** (par exemple pour certaines Universités)
- les **frais d'accompagnement**
- les **frais de jury**
- les **droits d'inscription**
- les **frais post-jury** en cas de validation partielle de la certification

Le coût peut être pris en charge partiellement ou totalement en fonction du statut de la personne et de l'organisme qui finance.

Sites utiles

Rubrique VAE du site www.via-competences.fr

Pour débiter la recherche de certification :

- Répertoire national des certifications professionnelles : <http://www.rncp.cncp.gouv.fr/>
- Moteur de [recherche de certifications](#) en Auvergne-Rhône-Alpes

Pour rechercher des possibilités de financement : [Guide de financement VAE](#)

Informations utiles
